

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Rencontre régionale de Bowling 2021 du samedi 04 septembre organisée par l'ASCE 57

**A retourner au plus tard pour le 25 août 21 à l'ASCE 67**

Nom : ..... Sexe Date de naissance Catégorie (cocher la case correspondante)  
(M/F) (JJ/MM/AAAA) Femme Homme  
.....

Prénom : .....

N° Carte ASCE : .....

Numéro de téléphone portable : ..... (information obligatoire pour pouvoir éventuellement vous contacter)

participera a la rencontre régionale de Bowling du 04 septembre accompagné(e) des ayants-droits suivants :

Ayants-droits : Sexe Date de naissance Catégorie (cocher la case correspondante)  
(M/F) (JJ/MM/AAAA) Enfants Jeunes Femmes Hommes  
(- de 13 ans) (de 13 à 18 ans)

Nom-Prénom : .....

Nom-Prénom : .....

Nom-Prénom : .....

Nom-Prénom : .....

Repas

Participation du (des) participant(s) : 30,00 € (par personne) x \_\_\_\_\_ (nombre de personnes) = \_\_\_\_\_ €<sup>(1)</sup>

Ce prix par personne comprend :

les frais d'inscription pour 6 parties de bowling

+ la location de chaussures + le repas avec boisson et café

Participation de l'URASCE Est : 10,00 € (par personne) x \_\_\_\_\_ (nombre de personnes) = \_\_\_\_\_ €<sup>(2)</sup>

Participation de l'ASCE 67 : 15,00 € (par personne) x \_\_\_\_\_ (nombre de personnes) = \_\_\_\_\_ €<sup>(3)</sup>

Signature

soit un TOTAL de = <sup>(1)-(2)-(3)</sup> \_\_\_\_\_ €

(aucune inscription ne sera acceptée sans règlement :  
chèque bancaire à l'ordre de l'ASCE 67)

#### INFORMATION IMPORTANTE :

Nous serons amenés au cours de cette manifestation à prendre des photographies individuelles ou de groupe.

Ces photographies pourront éventuellement être destinées à :

- être publiées sur le site internet de l'ASCE 57 et/ou de l'URASCE Est
- paraître à titre d'information dans le compte rendu d'événements

Si vous vous opposez à la publication de ces photos, il convient de cocher la case suivante :

Je n'autorise pas la publication des photos sur lesquelles j'apparais ainsi que celles des personnes m'accompagnant, dans la limite des dispositions indiquées à l'article 9 au règlement de la rencontre relatif au droit à l'image.